

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS**

Nombre de membres en exercice : 27

Séance du 14 avril 2026

Nombre de membres présents : 18

L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel VITORINO, Maire

Ont pris part à la délibération : 26

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

08/04/2026

Date d'affichage

08/04/2026

Objet de la délibération n° 26-2026

Institution et vie politique – Désignation dans les organismes extérieurs – Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement

Présents

C. LAVENAN, M. MELOU, S. MASSON, S. FAUCON, V. DROUIN, L. MERIEN, S. SEGHER, D. FOLTRAN, N. LAMBERT, A. DOUGNAC, G. VERDU, K. PAPON, C. BRESSON PAVAILLER, C. CLERGEAU, C. SCHIFANO, M.J. SCHIFANO et C. DOMEZIL

Absents excusés

A. SECULA, F. BOYER, L. GALINIER, R. MONTAGNON, S. JEANNE-BROU, E. ENJALBERT, C. BOUSQUET, M. CAREL, T. CAYUELA,

Pouvoirs

A. SECULA à G. VERDU	E. ENJALBERT à A. DOUGNAC
L. GALINIER à V. DROUIN	C. BOUSQUET à S. SEGHER
R. MONTAGNON à L. MERIEN	M. CAREL à S. MASSON
S. JEANNE-BROU à N. LAMBERT	T. CAYUELA à D. VITORINO

Monsieur Sylvain MASSON a été nommé secrétaire

Délibération n° 09

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient, suite à l'installation du Conseil municipal, d'élire les représentants de la commune au Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement.

Conformément aux statuts du syndicat, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant doivent ainsi être désignés.

Monsieur le Maire précise que ces désignations se déroulent, sauf décision contraire prise à l'unanimité des membres de l'assemblée, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé sera déclaré élu.

VU Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et L.5211-8 ;

VU les statuts du Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 2121-21 du CGCT si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, ;

CONSIDERANT que Mme Aurélie SECULA a fait acte de candidature pour la désignation au poste de délégué titulaire ;

CONSIDERANT que M Sébastien JEANNE BROU a fait acte de candidature pour la désignation au poste de délégué suppléant ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir procédé au vote à main levée

Le délégué titulaire élu par le conseil municipal pour siéger au Syndicat Mixte haute Garonne Environnement est : Mme Aurélie SECULA

Le délégué suppléant élu par le conseil municipal pour siéger au Syndicat Mixte haute Garonne Environnement est : M. Sébastien JEANNE BROU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

The image shows a circular official seal of the Municipality of Verfeil (Hte-Gne) with a signature written over it. The seal contains the text 'MAIRIE DE VERFEIL' at the top and '(Hte-Gne)' at the bottom. The signature is a cursive scribble that partially obscures the seal.